



Veille réglementaire Environnement

BULLETIN DE FEVRIER 2021

1	REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE	2
2	REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE	10
3	PROJET DE REGLEMENTATION/LEGISLATION.....	12

Légende

 Nouveau Texte	 Texte modifié	 Texte Abrogé	 Projet de texte
---	---	--	---

Mentions légales © by Novallia

Ce Bulletin représente une compilation de textes et références provenant de sources officielles. Si les textes pris individuellement ne sont pas protégés, leur compilation et les commentaires le sont. Les copies, sous quelque format que ce soit, de pages entières ou des commentaires ne sont pas autorisés sans accord écrit de NOVALLIA. Si le présent Bulletin sert de base à une mise en ligne interne (Intranet) de Veille Réglementaire, la source doit être mentionnée. Les copies sur des sites libres d'accès ou d'accès restreint sont également soumises à autorisation et à mention de la source.

Novallia SAS

SAS au capital de 480000 € - RCS Paris 844 649 442 00010 - APE: 7490B - N° TVA: FR72844649442

Organisme de formation - N° de déclaration d'activité (NDA) 11755670675

Siège Social : 35-37-39 Avenue Sainte-Foy - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 44 29 92 50


<http://www.groupe-novallia.com>



1 REGLEMENTATION / LEGISLATION FRANÇAISE

1.1 ICPE


IED – IPPC

<p>Arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement</p>	<p>Lien vers le texte</p> <p>JORF 0047 du 24 février 2021</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Cet arrêté met en œuvre les meilleures techniques disponibles (MTD) et impose des valeurs limites d'émission (VLE) aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement 		

Liquides et gaz inflammables


<p>Guide de lecture des textes relatifs aux installations de stockage et de chargement/déchargement de liquides inflammables</p>	<p>Lien vers le texte</p> <p>INERIS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Ce guide explicite les principales exigences imposées aux stockages en réservoirs aériens de liquides inflammables. 		


Rubriques

<p>Guide d'application de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510</p>	<p>Lien vers le texte</p> <p>INERIS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Ce guide explicite les principales exigences imposées aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510. 		

1.2 Air


Gaz à effet de serre (GES)

<p>Texte modifié</p>	<p>Arrêté du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020</p>	
<p>Texte modificateur</p>	<p>Arrêté du 1er février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0035 du 10 février 2021)</p>	
<p>Champ d'application</p>	<p>Exploitants soumis aux quotas d'émission de GES</p>	
<p>Contenu de la modification</p>	<p>L'annexe I relative aux installations qui produisent exclusivement de l'électricité et ne reçoivent aucun quota gratuit est modifiée afin d'ajouter des nouvelles installations ou de tenir compte des changements d'exploitants et de dénomination des sociétés exploitantes d'installations.</p> <p>Aussi, l'annexe II relative aux installations bénéficiant de quotas gratuits est modifiée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenir compte des changements d'exploitants et/ou de dénomination des sociétés exploitantes d'installations ; - intégrer des installations nouvelles entrantes et attribuer l'allocation de quotas gratuits pour des nouveaux entrants ; - supprimer des installations en cessation totale ou dont la puissance des installations de combustion est passée à 20 MW ou en dessous ; - prévoir des quotas réduits pour les installations ayant connu une réduction significative de capacité ; - prévoir des quotas diminués pour des installations en cessation partielle ; - prévoir des quotas augmentés pour des installations ayant connu une reprise après cessation partielle. <p>Enfin, l'annexe III est également modifiée afin de prévoir des quotas supplémentaires pour les installations ayant connu une augmentation significative de capacité.</p>	

Texte modifié	Arrêté du 20 novembre 2020 fixant le nombre de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués à titre gratuit aux exploitants d'aéronefs pour la période 2021-2023	
Texte modificateur	Arrêté du 12 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0047 du 24 février 2021)	
Champ d'application	Exploitants d'aéronef dès lors qu'ils effectuent une activité aérienne, définie comme tout vol à l'arrivée ou au départ d'un aéroport situé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne	
Contenu de la modification	Le tableau annexé au présent arrêté est modifié afin de : - rectifier le nombre de quotas d'émission de gaz à effet de serre alloués à titre gratuit à Afriqiah Airways en 2023 ; - tenir compte de la fusion des comptes des exploitants d'aéronefs « Air France » (Identifiant 227) et « HOP ! » (Identifiant 39317) en un seul exploitant d'aéronef.	

1.3 Eau


Analyses

Texte modifié	Arrêté du 05 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux	
Texte modificateur	Arrêté du 25 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0050 du 27 février 2021)	
Champ d'application	Agences régionales de santé, laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux	
Contenu de la modification	La modification fait évoluer plusieurs articles, afin d'introduire des nouvelles modalités de demande d'agrément et de délivrance d'agrément pour les paramètres chimiques et microbiologiques à compter du 1er mars 2021. Ainsi, à l'article 2, il est précisé que : « L'agrément peut être délivré pour la réalisation d'une ou plusieurs analyses des paramètres tels que définis aux annexes I, II, III et IV du présent arrêté. L'agrément pour la réalisation des analyses des paramètres figurant dans les listes B, C1, C2, C3, C4, C5, C6 et D de l'annexe I, dans les listes G, H1 et H2 de l'annexe II et dans les listes K, L1, L1bis, L2, L2bis, L3, L3bis, L4, L4bis et M de l'annexe III, est délivré à la condition que le laboratoire effectue les analyses de tous les paramètres figurant dans ces listes. ». Aussi, après le premier alinéa de l'article 8 sont insérés deux alinéas ainsi rédigés : « Le laboratoire agréé participe à des essais interlaboratoires complémentaires, sur demande dûment motivée du directeur général de l'Agence régionale de santé ou de l'autorité compétente désignée à l'article 3. » ; « La participation aux essais interlaboratoires, les résultats obtenus à ceux-ci et la mise place d'actions correctives permettant de remédier aux écarts éventuels sont des conditions de l'agrément et de son maintien. ».	


Assainissement autonome

Texte modifié	Arrêté du 07 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5	
Texte modificateur	Arrêté du 26 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0051 du 28 février 2021)	
Champ d'application	Installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5	
Contenu de la modification	Plusieurs articles sont modifiés afin de : - préciser que les organismes notifiés sont chargés de délivrer les agréments des dispositifs d'assainissement non collectif ; - fixer les délais d'instruction des dossiers de demande d'agrément compatibles ; - préciser les modalités de publicité des décisions d'agrément.	
Texte modifié	Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif	
Texte modificateur	Arrêté du 26 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0051 du 28 février 2021)	
Champ d'application	Collectivités en charge du contrôle des installations d'assainissement non collectif	
Contenu de la modification	L'article 2 est modifié afin de confier aux organismes notifiés la mission de délivrance des agréments pour les dispositifs d'assainissement non collectif.	

Epannage


Texte modifié	Code de l'environnement - Articles R211-25 à R211-47 - Epannage des boues	
Texte modificateur	Décret 2021-147 du 11 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0038 du 13 février 2021)	
Champ d'application	Epannage des boues	
Contenu de la modification	<p>L'article R211-30 est entièrement réécrit en ajoutant deux nouveaux alinéas. Cette réforme a pour but d'alléger les procédures administratives relatives au mélange de boues d'origines différentes. Ainsi, il est précisé que : « Est autorisé le mélange de boues soumises aux dispositions de la présente sous-section, dans des unités d'entreposage ou de traitement communes, en vue de leur épannage, lorsque la composition de chacune des boues avant leur mélange répond aux conditions prévues aux articles R. 211-38 à R. 211-45 et lorsque ce mélange est conforme aux prescriptions techniques applicables aux épannages de boues sur les sols agricoles prévues par l'arrêté pris en application de l'article R. 211-43.</p> <p>« Le mélange de boues avec d'autres déchets est interdit. Toutefois, sans préjudice de l'application des dispositions du titre IV du livre V du présent code, le préfet peut autoriser le mélange de boues avec d'autres déchets non dangereux, sous réserve d'une part que les déchets composant le mélange, pris séparément, soient conformes aux prescriptions techniques qui leur sont applicables en vue de l'épannage sur les sols agricoles et d'autre part que l'objet de l'opération tende à améliorer les caractéristiques agronomiques des boues à épanner.</p> <p>»</p> <p>Aussi, l'article R211-30 est complété par ce qui suit : « Les producteurs et détenteurs de boues sont responsables, conformément à l'article L. 541-2 du présent code, de la gestion de leurs boues qui constituent des déchets. ».</p>	

Nomenclature Eau

Texte modifié	Code de l'environnement - Articles R214-1 à R214-5 - Procédures d'autorisation ou de déclaration - Champ d'application	
Texte modificateur	Décret 2021-147 du 11 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0038 du 13 février 2021)	
Champ d'application	Installation, ouvrage, travaux ou activité soumise à autorisation ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau	
Contenu de la modification	L'article R214-1 est modifié dans la but de clarifier le périmètre d'application de la rubrique 2.1.4.0 notamment vis-à-vis de l'épannage d'effluents issus d'installations soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9.	

1.4 Produits et écoconception


Equipements électriques et électroniques (EEE)


Texte modifié	Arrêté du 05 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques	
Texte modificateur	Arrêté du 09 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0037 du 12 février 2021)	
Champ d'application	Equipements électriques et électroniques	
Contenu de la modification	La liste des directives modifiant les annexes III et IV de la directive 2011/65/UE annexée au présent arrêté est modifiée afin de mettre à jour les références de ces actes.	


Produits biocides

Arrêté du 15 février 2021 autorisant par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide « PHERO-BALL PIN », également appelé « PINE T PRO BALL », pour une période de 180 jours	Lien vers le texte JORF 0049 du 26 février 2021	
<ul style="list-style-type: none"> Cet arrêté autorise par dérogation la mise à disposition sur le marché et l'utilisation du produit biocide « PHERO-BALL PIN », également appelé « PINE T PRO BALL », pour une période de 180 jours. 		

Produits phytosanitaires


Note de service du 23 février 2021 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime	Lien vers le texte Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	
<ul style="list-style-type: none"> Cette note dresse la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime. 		

Texte modifié	Code rural et de la pêche maritime - Articles D256-1 à R256-32 - Règles relatives aux matériels destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques	
Texte modificateur	Décret 2021-106 du 02 février 2021 (Lien vers le texte - JORF 0029 du 03 février 2021)	
Champ d'application	Pulvérisateurs destinés à l'application de produits phytopharmaceutiques	
Contenu de la modification	Outre les modifications terminologiques, plusieurs articles sont modifiés dans le but de réviser les procédures d'agrément et d'agrément provisoire des organismes d'inspection des pulvérisateurs et la procédure d'agrément des centres de formation des inspecteurs.	

Texte abrogé	Note de service du 18 janvier 2021 relative à la liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime	
Texte d'abrogation	Note de service du 23 février 2021 (Lien vers le texte - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)	
Date d'abrogation	25/02/2021	


1.5 Généralités







Autorisation environnementale







Note technique du 05 novembre 2020 relative au cadrage de la réalisation et de la mise à jour des inventaires faune-flore dans le cadre des projets soumis à autorisation environnementale	Lien vers le texte Ministère de la Transition écologique Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature Direction de l'eau et de la biodiversité	
<ul style="list-style-type: none"> Cette note précise le cadrage de la réalisation et de la mise à jour des inventaires faune-flore pour les projets soumis à autorisation environnementale. Elle présente également pour les projets d'aménagement impliquant plusieurs niveaux d'aménageurs les possibilités et conditions d'usage des inventaires. 		


1.6 Territoires et espaces naturels


Faune, flore et habitat


Texte modifié	Arrêté du 10 février 2005 portant désignation du site Natura 2000 vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim (zone de protection spéciale)	
Texte modificateur	Arrêté du 30 novembre 2020 (Lien vers le texte - JORF 41 du 18 février 2005)	
Champ d'application	Site Natura 2000 vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim (zone de protection spéciale)	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	


Texte modifié	Arrêté du 23 septembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Bassanne (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Bassanne	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 22 août 2016 portant désignation du site Natura 2000 Zones humides de l'étang de Léon (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Zones humides de l'étang de Léon	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 Ruisseaux de la région de Neuvic (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Ruisseaux de la région de Neuvic	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 27 septembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 05 avril 2016 portant désignation du site Natura 2000 la Garonne (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 la Garonne	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 05 avril 2016 portant désignation du site Natura 2000 zones humides de l'arrière-dune du Marensin (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 zones humides de l'arrière-dune du Marensin	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	


Texte modifié	Arrêté du 23 septembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 L'Adour (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 L'Adour	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 11 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Coteaux de Thézac et de Montayral (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Coteaux de Thézac et de Montayral	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 11 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Coteaux du ruisseau des Gascons (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Coteaux du ruisseau des Gascons	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 11 juillet 2016 portant désignation du site Natura 2000 La Gélise (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 La Gélise	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 11 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Carrières de Castelculier (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Carrières de Castelculier	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	
Texte modifié	Arrêté du 04 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Réseau hydrographique du Brion (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Réseau hydrographique du Brion	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	

Texte modifié	Arrêté du 06 octobre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Réseau hydrographique du Beuve (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Réseau hydrographique du Beuve	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	


Texte modifié	Arrêté du 26 septembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Plateau d'Argentine (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Plateau d'Argentine	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	


Texte modifié	Arrêté du 29 août 2016 portant désignation du site Natura 2000 Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	

Texte modifié	Arrêté du 29 octobre 2003 portant désignation du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » (zone de protection spéciale)	
Texte modificateur	Arrêté du 30 novembre 2020 (Lien vers le texte - JORF 0042 du 18 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » (zone de protection spéciale)	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	

Texte modifié	Arrêté du 23 septembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Barthes de l'Adour (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0042 du 18 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Barthes de l'Adour	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	

Parcs et réserves naturels

Texte modifié	Arrêté du 02 octobre 2014 portant désignation du site Natura 2000 Mézenc (zone spéciale de conservation)	
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)	
Champ d'application	Site Natura 2000 Mézenc	
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.	

Texte modifié	Arrêté du 20 décembre 2016 portant désignation du site Natura 2000 Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain (zone spéciale de conservation) 
Texte modificateur	Arrêté du 07 janvier 2021 (Lien vers le texte - JORF 0030 du 04 février 2021)
Champ d'application	Site Natura 2000 Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain
Contenu de la modification	Les listes des espèces d'oiseaux annexées au présent arrêté sont modifiées.

2 REGLEMENTATION / LEGISLATION EUROPEENNE

2.1 Air

Gaz à effet de serre (GES)

Décision 2021/355 du 25 février 2021 concernant les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87

[Lien vers le texte](#)

JOUE du 26 février 2021
L68/221



- Cette décision précise les mesures nationales d'exécution pour l'allocation transitoire à titre gratuit de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à l'article 11, paragraphe 3, de la directive 2003/87.

2.2 Produits et écoconception

Polluants organiques persistants (POP)

Texte modifié	Règlement 2019/1021 du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants	
Texte modificateur	Règlement 2021/115 du 27 novembre 2020 (Lien vers le texte - JOUE du 02 février 2021 L36/7) Règlement 2021/277 du 16 décembre 2020 (Lien vers le texte - JOUE du 23 février 2021 L62/1)	
Champ d'application	Substances visées par la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	
Contenu de la modification	La modification concerne la mise à jour de la quatrième colonne (« Dérogation spécifique pour utilisation en tant qu'intermédiaire ou autre spécification ») du tableau de la partie A de l'annexe I en ce qui concerne le « pentachlorophénol et ses sels et esters » et « l'acide perfluorooctanoïque (PFOA), ses sels et les composés apparentés au PFOA ».	

Produits biocides

Règlement 2021/129 du 03 février 2021 renouvelant l'approbation de la substance active «extrait d'ail» conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011

[Lien vers le texte](#)

JOUE du 04 février 2020
L40/11



- Ce règlement renouvelle l'approbation de la substance active «extrait d'ail».

Règlement 2021/134 du 04 février 2021 renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque «Akanthomyces muscarius souche Ve6» (anciennement Lecanicillium muscarium souche Ve6) conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011

[Lien vers le texte](#)

JOUE du 05 février 2021
L42/4



- Ce règlement renouvelle l'approbation de la substance active à faible risque «Akanthomyces muscarius souche Ve6» (anciennement Lecanicillium muscarium souche Ve6).

Décision 2021/327 du 23 février 2021 reportant la date d'expiration de l'approbation de la métolfluthrine en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 18

[Lien vers le texte](#)

JOUE du 24 février 2021
L64/10



- Cette décision reporte la date d'expiration de l'approbation de la métolfluthrine en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 18.





Décision 2021/333 du 24 février 2021 reportant la date d'expiration de l'approbation de l'alphachloralose en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 14

[Lien vers le texte](#)


JOUE du 25 février 2021
L65/58




- Cette décision reporte la date d'expiration de l'approbation de l'alphachloralose en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant du type de produits 14.

<p>Règlement 2021/345 du 25 février 2021 approuvant le chlore actif produit par électrolyse de chlorure de sodium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 2, 3, 4 et 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce règlement approuve le chlore actif produit par électrolyse de chlorure de sodium en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 2, 3, 4 et 5. 	<p>Lien vers le texte JOUE du 26 février 2021 L68/163</p>	
<p>Règlement 2021/348 du 25 février 2021 approuvant la carbendazime en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 7 et 10</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce règlement approuve la carbendazime en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 7 et 10. 	<p>Lien vers le texte JOUE du 26 février 2021 L68/174</p>	
<p>Décision 2021/354 du 25 février 2021 reportant la date d'expiration de l'approbation du propiconazole en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Cette décision reporte la date d'expiration de l'approbation du propiconazole en vue de son utilisation dans les produits biocides du type 8. 	<p>Lien vers le texte JOUE du 26 février 2021 L68/219</p>	
<p>Règlement 2021/347 du 25 février 2021 approuvant le chlore actif libéré à partir d'acide hypochloreux en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 2, 3, 4 et 5</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce règlement approuve le chlore actif libéré à partir d'acide hypochloreux en tant que substance active destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant des types de produits 2, 3, 4 et 5. 	<p>Lien vers le texte JOUE du 26 février 2021 L68/170</p>	

Produits phytosanitaires

<p>Texte modifié</p>	<p>Règlement 540/2011 du 25 mai 2011 portant application du règlement 1107/2009, en ce qui concerne la liste des substances actives approuvées</p>	
<p>Texte modificateur</p>	<p>Règlement 2021/129 du 03 février 2021 (Lien vers le texte - JOUE du 04 février 2020 L40/11) Règlement 2021/134 du 04 février 2021 (Lien vers le texte - JOUE du 05 février 2021 L42/4)</p>	
<p>Champ d'application</p>	<p>Substances actives composant les produits phytopharmaceutiques</p>	
<p>Contenu de la modification</p>	<p>Ces règlements de renouvellement d'approbation des substances actives et de substances de base concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques cités ci- après modifient la liste annexée au règlement 540/2011.</p>	

<p>Approbation de substances de base et de substances actives concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques</p>		
<p>Plusieurs règlements renouvellent l'approbation des substances actives et de substances de base concernant la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> «extrait d'ail» Règlement 2021/129 du 03 février 2021 renouvelant l'approbation de la substance active «extrait d'ail» conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011 (Lien vers le texte - JOUE du 04 février 2020 L40/11) 		
<ul style="list-style-type: none"> «Akanthomyces muscarius souche Ve6» (anciennement <i>Lecanicillium muscarium</i> souche Ve6) Règlement 2021/134 du 04 février 2021 renouvelant l'approbation de la substance active à faible risque «Akanthomyces muscarius souche Ve6» (anciennement <i>Lecanicillium muscarium</i> souche Ve6) conformément au règlement 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement 540/2011 (Lien vers le texte - JOUE du 05 février 2021 L42/4) 		

3 PROJET DE REGLEMENTATION/LEGISLATION

3.1 ICPE

Généralités sur les ICPE

Projet de décret du 10 février 2021 modifiant des dispositions relatives aux sols pollués et à la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement

[Lien vers le texte](#)
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



- Ce projet de décret vise à modifier les dispositions relatives aux sols pollués et à la cessation d'activité des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.1 Déchets

Stockage et traitement

Projet de décret du 10 février 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux

[Lien vers le texte](#)
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



- Ce projet de décret vise à interdire le stockage des déchets non dangereux non inertes valorisables. Il prévoit également les modalités de justification par un producteur ou détenteur des déchets, pour faire éliminer des déchets en installation de stockage ou par incinération, du respect des obligations de tri prévues par le code de l'environnement.

Arrêté du 10 février 2021 pris en application des articles R. 541-48-2 et R. 541-48-3 du code de l'environnement

[Lien vers le texte](#)
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



- Ce projet d'arrêté vise à prévoir les modalités de contrôle des déchets réceptionnés en installation de stockage et d'incinération valorisation énergétique de déchets non dangereux non inertes, de façon à vérifier le respect des dispositions prévues par les articles R. 541-48-2 et R. 541-48-3 du code de l'environnement.

5.1 Généralités

Information du public

Projet de décret du 12 février 2021 portant diverses mesures d'accélération et de simplification de l'action publique dans le domaine de l'environnement

[Lien vers le texte](#)
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



- Ce projet de décret vise à accélérer et simplifier les procédures administratives applicables aux entreprises dans le domaine de l'environnement.